



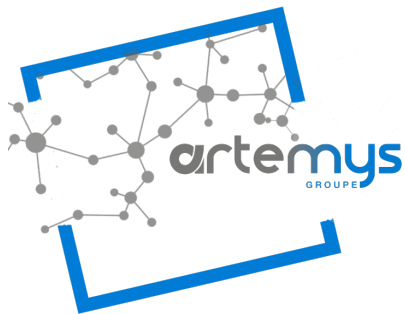
artemys
GROUPE

NOTRE ADN
AU SERVICE
DE VOS
DÉFIS **IT**



groupe Artemys & Engagement RSE





groupe Artemys

Notre engagement RSE & Communication sur les Progrès

Période couverte : du 17/09/2022 au 30/07/2024

Déclaration de soutien continu de notre Directeur Associé du groupe Artemys

Paris, le 30 juillet 2024.

“

Le [groupe Artemys](#) est une société française de référence du marché de la transformation digitale (infrastructure, End-User Services, Modern Workplace, sécurité et réseaux, Cybersécurité, BI/Big Data). En tant qu'acteur majeur sur le marché de l'IT, nous considérons en effet qu'il est de notre responsabilité d'orienter nos prestations de demain vers des choix durables permettant une croissance économique responsable et plus respectueuse de l'environnement. L'Humain et sa valorisation est aussi un enjeu fort chez le [groupe Artemys](#) puisque le cœur de nos prestations. Ces notions, qui font partie prenante de notre réflexion stratégique, constituent les piliers de notre démarche RSE et nous travaillons sans relâche à maintenir la confiance au sein de notre société mais également auprès de toutes nos parties prenantes et de notre écosystème.

C'est donc avec un grand plaisir que le [groupe Artemys](#) réitère son soutien envers le Pacte Mondial des Nations Unies et ses Dix Principes dans les domaines des droits de l'homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

Dans cette Communication sur le Progrès (COP), nous décrivons les efforts du [groupe Artemys](#) dans l'intégration de ces principes et les actions pratiques que nous avons d'ores et déjà prises ou planifiées. Vos réactions sur son contenu sont les bienvenues. Dans cette Communication sur l'engagement, nous décrivons les actions prises par notre société pour soutenir le Pacte Mondial des Nations Unies et ses principes, comme suggéré pour une organisation comme la nôtre. Nous nous engageons également à partager ces informations avec nos parties prenantes par le biais de nos principaux canaux de

“

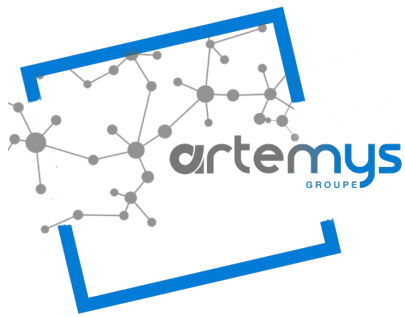
communication.

Bien sincèrement,

Boris **GUNTHER**, Directeur Associé

Préambule

En septembre 2021, le [groupe Artemys](#) a rejoint le **Global Compact des Nations Unies**, la plus importante initiative internationale d'engagement volontaire en matière de développement durable, avec pour objectif de faire chaque année le bilan des actions réalisées dans le cadre de sa démarche Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE). À ce titre, nous diffusons aujourd'hui notre second rapport sur le progrès, présentant nos actions pour répondre aux Objectifs de Développement Durable fixés par les Nations Unies.



Le **groupe Artemys** (toutes entités confondues) s'engage ainsi à intégrer les principes du Global Compact dans sa culture, sa stratégie et ses opérations, à agir pour soutenir les objectifs de développement durables des Nations Unies ainsi qu'à communiquer en faveur des principes du Global Compact et avec ses parties prenantes quant aux progrès réalisés. Cette démarche, initiée par nos dirigeants fondateurs, est soutenue par le plus haut niveau de notre organisation.

Principes



S'appuyant sur les dix grands principes du **Pacte Mondial des Nations-Unies**, le **groupe Artemys** s'engage à ne pas se rendre complice de violations des Droits de l'Homme et à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme.

Le **groupe Artemys** est également attentif à la réputation et aux pratiques de ses collaborateurs et partenaires avec qui il collabore dans le cadre de ses activités, dont plusieurs contribuent directement ou indirectement à diffuser le respect des principes du Global Compact en France.

Droits de l'Homme

- **Principe 1** : Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence.
- **Principe 2** : Veiller à ne pas se rendre complice de violations des droits de l'Homme.

Le Pacte Global s'appuie sur la [Déclaration Universelle des Droits de l'Homme](#).

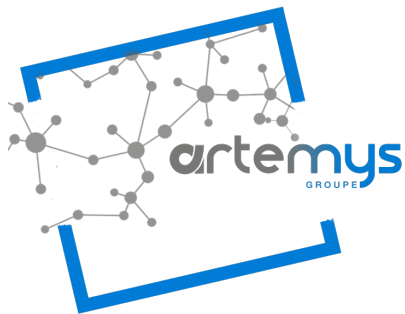
Le **groupe Artemys** adhère sans réserve aux principes de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, s'engage à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme dans sa sphère d'influence et veille à ne pas de rendre complices de violations des droits de l'homme, quelles qu'elles soient.

Le **groupe Artemys** s'engage à appliquer les lois et réglementations en vigueur en France où elle opère et où elle est implantée. De même, le **groupe Artemys** est attentif dans le choix de ses fournisseurs et partenaires à collaborer avec des acteurs qui protègent les droits de leurs collaborateurs et respectent les législations et réglementations en vigueur

→ Aucune violation des droits de l'Homme n'a été signalé depuis la création de la société en 1989.

Par ailleurs, le **groupe Artemys** veille à proposer à ses collaborateurs des conditions de travail adéquates et sûres et à trouver des solutions pour améliorer sans cesse la qualité de vie au travail : Accord Télétravail, mise en place d'équipements adaptés (chaise ergonomique, double-écrans...), prévention des risques au travail (DUER), risques psychosociaux (stress, harcèlement...), dialogue social.

Le **groupe Artemys** s'efforce de suivre la qualité de vie au travail ressentie par les collaborateurs. Dans ce but, et, afin d'améliorer les conditions de travail, des enquêtes de satisfaction via l'outil Microsoft Forms sont envoyées aux collaborateurs dès leur intégration au sein de l'entreprise, puis un an après leur première année et, ensuite, chaque année, à date anniversaire, de leur entrée. Dans la quasi-totalité des aspects évalués (process, suivi, communication, management...), les résultats sont plutôt satisfaisants.



Le **groupe Artemys** accompagne également ses collaborateurs dans leur parcours professionnel : Mise en place de schémas de carrières Microsoft ; formations et certifications tout au long de l'année ; Tech meet-ups, Webinars techniques...

Soulignons également qu'un process d'accueil des nouveaux salariés est réalisé afin de leur garantir les meilleures conditions dès leur arrivée. Cela inclut un entretien avec les RH, création de comptes, achat du matériel si nécessaire, création des comptes personnels), la remise d'un "Welcome pack", une soirée Welcome Aboard, un espace de bienvenue facilitant la mise à disposition de documentation écrite sur les aspects administratifs et organisationnels de la société, la mise en place de plusieurs moments d'échanges pendant et à l'issue de la période d'intégration afin de récolter les feedbacks positifs ou négatifs et d'adapter le processus.

Normes du travail

- ❖ **Principe 3** : Respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.
- ❖ **Principe 4** : Éliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.
- ❖ **Principe 5** : Abolir effectivement le travail des enfants.
- ❖ **Principe 6** : Éliminer la discrimination en matière d'emploi et de profession.

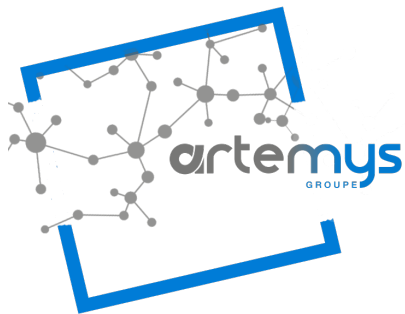
Le Pacte se réfère à la [Déclaration des principes et droits fondamentaux au travail \(1998\)](#) de l'Organisation internationale du Travail (OIT), avec laquelle une collaboration étroite s'est instaurée.

Le **groupe Artemys** s'engage pour un climat social et une communication apaisée au sein de la société afin que chacun puisse évoluer dans un environnement sain. Le **groupe Artemys** s'engage également à respecter la liberté d'expression, de pensée et d'opinion de ses collaborateurs.

La Direction du **groupe Artemys** se tient régulièrement à l'écoute de ses collaborateurs et veille à ce que ces derniers bénéficient des meilleures conditions pour s'épanouir dans leur vie professionnelle et personnelle. Elle organise des prises de parole lors d'événements et des soirées d'intégration pour mieux connaître ses collaborateurs, informe lors d'informations importantes relatives à l'actualité et au développement de la société et se tient disponible pour recevoir individuellement et répondre à toute question ou remarque complémentaire.

Le **groupe Artemys** est très concerné par la lutte contre toutes les formes de discrimination et s'engage pour une égalité de traitement entre ses salariés, que ce soit en termes de recrutement, de rémunération, de conditions de travail et d'évolutions professionnelles. Toutes considérations portant sur le sexe, l'âge, la religion, l'origine ethnique, l'état matrimonial, l'orientation sexuelle ou les convictions politiques ne sont pas tolérées par l'entreprise. D'ailleurs, dans ses effectifs actuels, le **groupe Artemys** favorise la diversité et la mixité en recrutant tous types de nationalité, profils, parcours ; en France et à l'étranger et en intégrant lorsque cela est possible, des collaborateurs en situation de handicap. Il favorise aussi l'égalité Hommes / Femmes. Courant 2022, la Charte de la Diversité a d'ailleurs été signée.

Notons que notre processus de recrutement a été conçu de manière à assurer la non-discrimination des candidats, de la publication de l'offre à l'intégration. Quel que soit le poste à pourvoir, le process intègre des tests techniques ou opérationnels afin de privilégier les compétences et de pouvoir évaluer les candidats sur des critères le plus objectifs possibles. Les recruteurs et managers sont également sensibilisés sur le sujet de la discrimination par des recommandations de bonnes pratiques à appliquer. De même, le **groupe Artemys** est attentif aux choix de ses fournisseurs et partenaires avec lesquels ils collaborent, et pour certains d'entre eux, depuis plus de vingt ans. De



plus, le [groupe Artemys](#) ne participe à aucune forme de travail forcé et respecte les normes des salaires en vigueur.

→ Aucune violation des droits de l'Homme n'a été signalé depuis la création de la société. Aucun conflit relatif au sexe, à l'âge, à la religion, à l'origine ethnique, à l'état matrimonial, à l'orientation sexuelle ou aux convictions politiques n'a été relevé chez le [groupe Artemys](#), et ce, depuis 1989.

Environnement

- **Principe 7** : Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.
- **Principe 8** : Promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
- **Principe 9** : Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Le Pacte s'appuie sur certains principes de [La Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement de 1992](#), tel le principe de précaution, et sur le chapitre 30 de l'Agenda 21 du Sommet de Rio qui précise le rôle des entreprises dans le développement durable.

Le [groupe Artemys](#) sensibilise et informe les collaborateurs et les fournisseurs sur l'importance des bonnes pratiques à adopter avec des écogestes et des quiz RSE (consommables, énergie, recyclage des déchets et du matériel informatique, gestion des déplacements...).

Le [groupe Artemys](#) encourage et facilite les bonnes pratiques dans son fonctionnement interne : recyclage des déchets (papiers, cartons et cartouches d'encre d'imprimantes) ; diminution de la consommation de papier ; dématérialisation des supports, des paies, des factures... ; recours à des outils digitaux pour limiter les déplacements (Visio Teams, Google Meet...) ; réalisation d'économies d'énergie ; achats responsables : gobelets recyclés ; cahiers sur papier recyclé ; achats de goodies éco-responsables : impression de documents sur papier recyclé ; virtualisation des serveurs ; construction d'un Bâtiment aux normes BBC et HQE (Isneauville, juin 2019).

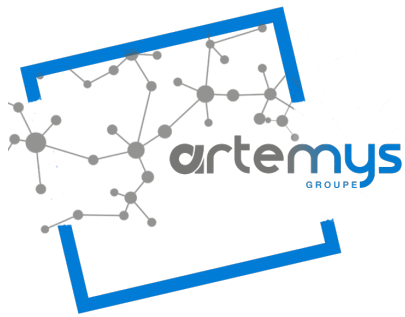
Par ailleurs, dans nos locaux, peu de recours à des produits chimiques et autres substances.

→ Obtention pour la deuxième année du label **BRONZE 2024 Ecovadis Sustainability Rating (61/100)** en janvier 2024, adhésion au **Planet Tech'Care**, démarche environnementale de sensibilisation à l'environnement, certification **ISO 27001** pour la gestion de son Système de Management de la Sécurisation de l'Information (SMSI) de son Centre de Services Normandie, signature de l'Initiative SBTi (réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), adhésion « Les entreprises s'engagent », communauté engagée pour une société inclusive et un monde durable ainsi qu'à la plate-forme d'engagement citoyen des entreprises, vendredi, Signature de la Charte de la Diversité, En cours : Adhésion Charte Numérique Responsable.

Lutte contre la corruption

- **Principe 10** : Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Ce principe renvoie à La [Convention des Nations Unies contre la corruption](#).



groupe Artemys

Notre engagement RSE & Communication sur les Progrès

Au vu de son marché, sa couverture géographique et son activité, le **groupe Artemys** est peu exposé aux dérives de la corruption. Toutefois, le groupe reste vigilant et sensible à la lutte contre ce fléau. Le groupe est résolument opposé à toute forme de corruption avec quelque instance que ce soit, publique ou privée et à toute rémunération en faveur d'un tiers qui ne correspondrait pas à un service réel, pour un montant justifié et dûment enregistré dans nos comptes...

Le **groupe Artemys** s'engage à respecter ses clients, fournisseurs, partenaires et concurrents en veillant à des comportements professionnels exemplaires de la part de ses collaborateurs, notamment concernant la confidentialité des données et informations portées à leur connaissance.

Il s'engage également à éviter toutes situations de conflits d'intérêt et à porter une attention particulière aux cadeaux et avantages remis ou reçus. Les salariés de la société sont invités à transmettre à la hiérarchie toute situation qui leur semblerait préoccupante.

Le **groupe Artemys** s'oppose à tout versement de pot-de-vin ou tout autre paiement illégal, directement ou indirectement par intermédiaire interposé, à des fonctionnaires, des membres de gouvernements ou tout autre agent public, ainsi également qu'à toute entité de droit privé, quelle qu'elle soit. Par agent et / ou intermédiaire, il faut entendre tout tiers auquel il peut se faire appel pour négocier un partenariat, un marché public, ou toute autre relation commerciale.

Pour garantir le complet respect des lois applicables en la matière, toute demande ou toute offre de pot-de-vin ou de paiement illicite doit être expressément rejetée et immédiatement signalée au Service RH / Juridique de l'entreprise.

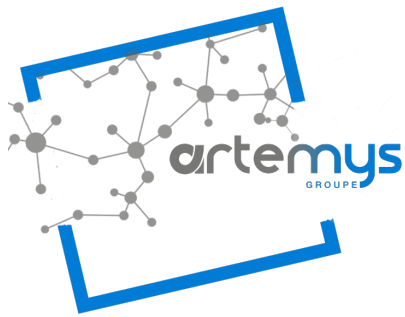
Aucun cadeau ou avantage ne peut être offert à des fonctionnaires ou à des agents publics ou privés en vue d'influer sur une décision administrative, de tenter d'obtenir ou de conserver des marchés, d'obtenir des partenariats commerciaux, ainsi que d'obtenir un avantage indu.

Dans certains cas limités, des dons raisonnables, ayant un but légitime et une valeur modérée, peuvent être effectués à des tiers s'ils sont conformes au droit et aux coutumes locales. Le responsable hiérarchique doit en être informé.

Le **groupe Artemys** s'efforce d'entretenir des relations constructives et de qualité avec les gouvernements, les administrations et les populations des pays dans lesquels il opère ou intervient. Le **groupe Artemys** entend préserver et développer sa réputation d'honnêteté et d'intégrité. Le respect des lignes directrices ci-dessus énoncées est impératif ; il fait partie intégrante de l'engagement du salarié en faveur des règles éthiques de l'Entreprise. Par ailleurs, le **groupe Artemys** considère qu'il peut légitimement exprimer son point de vue, en toute intégrité, en expliquant aux décideurs publics les positions qu'il estime devoir prendre pour garantir le développement de son entreprise. Ces échanges ont lieu dans le respect des principes d'honnêteté et dans l'intérêt des actionnaires, des clients, des collaborateurs, des partenaires et du pays d'implantation.

Le **groupe Artemys** se prononce en toute neutralité sur les demandes de sponsoring ou de mécénat. Le **groupe Artemys** peut participer à certains événements s'ils s'avèrent être en lien avec les sujets qui figurent parmi les priorités de l'entreprise. Chaque demande est examinée dans son contexte particulier et fait l'objet d'une étude approfondie afin de s'assurer que le sujet est en lien avec les activités du **groupe Artemys**.

→ Lutte contre la corruption : point intégré dans notre Charte Éthique remise à nos collaborateurs. Par ailleurs, pour toute problématique liée à la corruption ou signalement à effectuer, une alerte doit être remontée à notre service RH via cet e-mail : admin_rh@artemys.com.



Notre Charte Éthique

Nos activités doivent refléter les Engagements et Valeurs Fondamentales issues de notre politique RSE :

- Respecter et satisfaire les clients.
- Respecter nos collaborateurs et toutes les personnes.
- Respecter les autres parties prenantes.
- Respecter la Terre qui nous héberge et l'environnement.
- Respecter la vie civile et les traditions locales.

Ces Valeurs Fondamentales qui sont celles du [groupe Artemys](#) doivent être portées en son nom et mises en œuvre par chaque collaborateur.

Si certaines situations peuvent ne pas être expressément visées dans la charte d'Éthique, il appartient d'en discuter avec son supérieur.e hiérarchique ou la Direction des Ressources Humaines (DRH), et de ne rien faire qui soit contraire aux règles comportementales définies ci-dessous.

Acteur des services informatiques depuis plus de trente ans, le [groupe Artemys](#) développe et véhicule des valeurs fondamentales qui vont au-delà de la qualité des prestations fournies : **sens du service, confiance et sincérité, proximité et écoute, plaisir dans le travail, respect et éthique...**

Son investissement permanent auprès de ses clients, le suivi régulier de ses collaborateurs, sa ligne de conduite solidaire et respectueuse et le soin porté à la protection de l'environnement témoignent de la détermination du groupe à agir en tant qu'**entreprise socialement responsable**.

Fidèle à ses racines, à la terre et à la parole donnée, le [groupe Artemys](#) s'emploie à s'améliorer continuellement grâce à l'écoute permanente de ses clients, collaborateurs et parties prenantes dans un esprit de proximité et d'écoute bienveillante. Dans ce sens, le [groupe Artemys](#) s'engage dans des pratiques de management sociétal à travers ces 4 piliers :

L'Économique : améliorer la compétitivité et la satisfaction de nos clients

Veiller à créer de la valeur pour l'ensemble de ses parties prenantes, en assurant la pérennité de son activité économique, en fournissant des biens et des services, d'excellente qualité, au meilleur coût, dans un délai rapide, en respectant les règles de déontologie et de bonne gouvernance,

- En augmentant notre offre par des **partenariats** et / ou acquisitions et / ou implantations d'agences ainsi qu'**accompagner nos clients** en Île-de-France et en Normandie.
- En améliorant en permanence notre **compétitivité** afin d'accroître l'efficacité de nos processus sur la qualité, les coûts, délai et service associé, par une démarche qui tend vers **l'Excellence opérationnelle**.
- En proposant de **l'innovation** sur nos services et être un expert reconnu.
- En **sensibilisant** l'ensemble du personnel aux exigences de nos clients.
- En assurant une **écoute active** des clients et parties prenantes et des marchés au plus près de l'information.
- En gérant son activité afin de créer, préserver et développer ses emplois et son capital humain à long terme.

Le Social : Préserver la Santé et la Sécurité des personnes et des biens

Veiller au respect de l'individu et de son entourage et à son épanouissement. Assurer le bon respect du code du travail et être attentif à ce que ses partenaires, fournisseurs ou sous-traitants soient en conformité avec les standards sociaux nationaux et internationaux (droits de l'Homme, non-travail des enfants...).

- ☑ En adoptant une **attitude responsable** vis-à-vis de la santé et de la sécurité.
- ☑ En menant une **politique de préservation de la santé / sécurité** du personnel.
- ☑ En luttant contre toutes **formes de discrimination** à l'embauche, à la rémunération et à l'évolution professionnelle de ses collaborateurs et en développant la diversité et la richesse humaine de l'entreprise.
- ☑ En promouvant et respectant la **protection du droit international** relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence ;
- ☑ En veillant à **ne pas se rendre complice de violations** des droits de l'Homme.
- ☑ En éliminant **toutes les formes de travail forcé ou obligatoire**.
- ☑ En abolissant effectivement le **travail des enfants**.
- ☑ En promouvant le **mieux vivre au travail** par l'écoute, la cohésion et le dialogue social.
- ☑ En éliminant la **pauvreté** sous toutes ses formes.

L'Environnemental : Préserver la Nature

Veiller à respecter et à protéger la Terre qui nous héberge

- ☑ En maîtrisant nos consommations d'eau et d'énergies et nos rejets.
- ☑ En triant et valorisant nos déchets.
- ☑ En menant une politique de prévention de la pollution et des risques industriels majeurs.

La Société civile & la Vie locale : Favoriser les traditions locales

Veiller à jouer un rôle citoyen en soutenant la société civile et en favorisant la cohésion sociale

- ☑ En réalisant ses activités dans le **respect de la culture des territoires** où elle est présente.
- ☑ En contribuant au **développement local** par des programmes d'actions de solidarité, de soutiens matériels.
- ☑ En préservant, soutenant et faisant vivre le patrimoine culturel, linguistique, artistique et sportif local.

À long terme, le **groupe Artemys** souhaite assurer son développement grâce à une croissance économique efficace, socialement équitable, écologiquement tolérable et respectueuse des droits fondamentaux des personnes.

Actions mises en place et résultats

Véritable facteur de progrès, la RSE s'avère aujourd'hui un enjeu de taille pour le **groupe Artemys** qui souhaite s'engager dans une démarche toujours plus responsable et vertueuse afin de faire coexister positivement ses activités avec l'environnement dans lequel il évolue.

Aussi, le groupe s'est engagé dans une démarche d'amélioration continue dans l'optique de mieux maîtriser ses impacts et a instauré trois axes d'actions :

▫ Axe social

Attaché à l'épanouissement et la fidélisation de ses collaboratrices et collaborateurs, le **groupe Artemys** s'engage à œuvrer au mieux pour leur bien-être en insufflant un certain nombre de ses valeurs et en appliquant des règles éthiques et sociales : diversité, égalité des chances, conditions de travail, communication interne, dialogue social...

▫ S'appuyer sur les grands principes du Pacte Mondial des Nations-Unies :

- Respecter le Droit International et la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme tout en veillant à ne pas se rendre complice de violations.
- Éliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire. **Signature du Global Compact.**



▫ Faire partager au quotidien notre ADN autour de valeurs fortes : confiance, respect, proximité, solidarité, esprit d'équipe, diversité, non-discrimination...

- Porter les Engagements pris dans notre Charte Éthique : Respecter et satisfaire les clients ; nos collaborateurs ; les autres parties prenantes ; l'environnement ; la vie civile et les traditions locales ; appliquer les principes éthiques des affaires.
- Faire appliquer le règlement intérieur ; la Charte d'Utilisation des Ressources informatiques

▫ Faire appliquer les engagements sociaux :

- **Éliminer la discrimination en matière d'emploi et de profession** : Application Code du Travail et grands principes de non-discrimination.
- **Favoriser la diversité et la mixité** : Recrutement de tous types de nationalité, profils, parcours ; recrutement de profils à l'étranger ; Intégration de quelques collaborateurs en situation de handicap au sein de notre groupe.
- **Adhérer à différentes initiatives** : « **Les entreprises s'engagent** », communauté d'entreprises engagées pour une société inclusive et un monde durable ainsi qu'à la plate-forme d'engagement citoyen des entreprises, **vendredi**.
- **Favoriser l'égalité Hommes / Femmes** : Accord Egalité.
- **Accompagner nos collaborateurs dans leur parcours professionnel** : Mise en place de schémas de carrières AWS et Microsoft ; formations et certifications tout au long de l'année ; enquêtes satisfaction ; Tech meet-up...
- **Améliorer la qualité de vie au travail** : Accord Télétravail, mise en place d'équipements adaptés (chaise ergonomique...), prévention des risques au travail (DUER), risques psychosociaux (stress, harcèlement...), dialogue social.



☞ Axe sociétal

Toujours dans cette optique que le groupe est à l'écoute de ses collaboratrices et collaborateurs et que chacune et chacun puisse s'épanouir au mieux, le groupe met en place la gestion de ses talents via des formations et certifications et favorise toutes initiatives solidaires et sportives.

- ☞ Favoriser le parrainage d'associations locales : Corsair Rider (vélo), hockey...
- ☞ Développer le recours à des entreprises adaptées pour travailleurs handicapés : réalisation de goodies par BRM LOG et instauration de premiers contacts en mars 2023 avec iTekway afin de disposer de nouvelles compétences IT.
- ☞ Participer à la reconversion professionnelle : Devenez, le Reskilling by Fitec, GEFI...
- ☞ Soutenir des actions solidaires : dons pour la Lutte contre le Cancer et mobilisation de soutien auprès de l'Institut Rafaël : « Challenge Après-Cancer » ; soirée Prestige Rugby avec reversement des bénéfices à « La maison des Femmes » ; partenariat avec la fondation Hop We Care en faveur d'actions pour les hôpitaux, le personnel soignant et les patients.



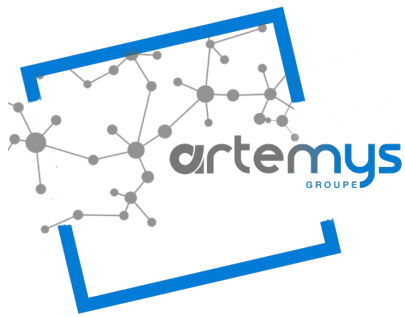
☞ Axe environnemental

Dans cette optique de limiter au mieux notre empreinte carbone et d'agir en tant qu'acteur socialement responsable, le groupe met en place les différentes mesures autour des consommables, de l'énergie, du recyclage des déchets et du matériel, de la gestion des déplacements... :

- ☞ S'appuyer sur les grands principes environnementaux
 - Obtention du label **BRONZE Ecovadis Sustainability Rating (61/100)**.
 - Démarche environnementale de sensibilisation à l'environnement : **Signature du Planet Tech'Care**.
 - Obtention de la certification **ISO 27001** pour la gestion de son Système de Management de la Sécurisation de l'Information (SMSI) de son Centre de Services Normandie.
 - **Initiative SBTi** relative à la définition d'objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), conformément aux préconisations de la COP21.
- ☞ Sensibiliser et informer les collaborateurs et les fournisseurs sur l'importance des bonnes pratiques à adopter avec des écogestes et des quiz RSE (consommables, énergie, recyclage des déchets et du matériel informatique, gestion des déplacements...).
- ☞ Maîtriser les impacts environnementaux :
 - Diminution de la consommation de papier : Impression N&B et R/V, dématérialisation de la facturation et des bulletins de paie, archivage des dossiers, projection sur écran pour éviter impression de papier, dossier sur Teams ou Dropbox pour partage des informations...

ecovadis





groupe Artemys

Notre engagement RSE & Communication sur les Progrès

- Réduction de la pollution : optimisation des déplacements (co-voiturage, transports, voitures électriques ou hybrides) et prévention des risques avec stockage des produits de nettoyage.
- Recyclage des déchets et du matériel informatique : mise en place de poubelles de tri sélectif et de recyclage pour les cartouches d'encre...
- Diminution de la consommation en appliquant les bonnes pratiques comme éteindre la lumière après son départ, mise en place d'ampoules à basse consommation, stockage des données informatiques sur le Cloud Azure, virtualisation des serveurs informatiques.
- Réalisation d'achats responsables : gobelets recyclés ; cahiers sur papier recyclé.
- Construction d'un Bâtiment aux normes BBC et HQE (Isneauville, juin 2019).

